

**SPVM**

# Mécontentement populaire et pratiques d'interpellations du SPVM depuis 2005:

## Doit-on garder le cap après la tempête?

Par Mathieu Charest, Ph. D.

### **BROUILLON**

Mars 2009

#### **SECTION RECHERCHE ET PLANIFICATION**

DIRECTION STRATÉGIQUE -  
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

#### **Introduction**

Cette recherche étudie les mérites de l'hypothèse selon laquelle une hausse bien sentie mais mal ciblée des contrôles d'identités dans certains quartiers « sensibles » de Montréal est en partie responsable de l'intensification des tensions entre les communautés ethniques et les policiers du SPVM. Cette recherche, qui se situe dans le prolongement des événements de Montréal-Nord, a pour objectif de mettre en lumière certaines des conséquences néfastes de la lutte contre les gangs de rue et les répercussions d'escouades comme Avance et Éclipse sur le volume et la qualité des contrôles d'identités des membres de groupes ethniques. Cet examen est d'une haute importance si le SPVM désire comprendre les causes probables de l'émeute (au-delà de la mort de Villanueva), anticiper les risques qu'un événement similaire se reproduise et évaluer les alternatives permettant de diminuer les risques d'affrontement ou de dérapages.

Ce rapport est divisé en cinq sections. La première examine l'évolution des pratiques d'interpellations depuis 2001 et montre que la fréquence de ces contrôles d'identités a augmenté de manière importante (60% à Montréal, 126% à Montréal-Nord et 91% à St-Michel) et que cette hausse touche principalement les noirs. Cette augmentation est importante puisque la cause prochaine ou directe d'une émeute à caractère racial repose généralement sur un contrôle d'identité « qui tourne mal ».

La deuxième section examine la prévalence de la population qui est touchée par

ces contrôles d'identités et montre que cette proportion atteint des niveaux alarmants dans certains PDQ depuis 2006. La proportion de jeunes hommes noirs soumis à un contrôle d'identités en 2006 et 2007 atteint 30% à 40% alors qu'elle est de 5% à 6% pour les montréalais qui ne font pas partie des minorités visibles. Ce résultat est important parce qu'une cause prochaine d'une émeute tient au fait qu'une minorité se sente « profilée » ou la cible d'un contrôle policier excessif et injustifié.

La troisième section examine si les griefs de profilage ethnique sont justifiés ou non au regard de quatre critères : 1) la délinquance des sujets interpellés (la proportion d'entre eux qui ont déjà été arrêtés); 2) l'appartenance des sujets à un gang de rue (la proportion d'entre eux fichée dans le registre des gangs de rue des renseignements criminels); 3) la nature des motifs invoqués pour justifier l'interpellation (motifs « forts » vs motifs « faibles ») et 4) l'efficacité policière des contrôles d'identités (la proportion de sujets interpellés dont l'interpellation donne lieu à une arrestation ou à un constat d'infraction). Nos résultats indiquent qu'environ 40% des noirs interpellés ne sont pas reliés (de près ou de loin) aux gangs de rue, n'ont pas d'antécédents d'arrestations récentes et que leur interpellation n'a donné lieu ni à une arrestation ni à un constat d'infraction. En réalité, les contrôles d'identités ne produisent que peu d'arrestations ou d'infractions (5%).

On peut donc comprendre qu'une proportion importante de ces contrôles d'identités puisse être jugée arbitraire ou malveillante.

#### **Dans ce rapport:**

Introduction	1
Les données	2
Les contrôles d'identités à Montréal entre 2001 et 2007	3
Effets de seuils et contrôles d'identités dans les quartiers «sensibles»	4
Les constats qui se dégagent	5
Les griefs	6
L'impact d'Avance sur les contrôles d'identités	8
Les expériences d'interpellations et le support à l'émeute	9
Constats finaux et recommandations	10
Notes	11

Montréal

La quatrième section indique que les mois d'activités du groupe Avance s'accompagnent d'une hausse des interpellations de 124% pour les membres des communautés visibles et de 39% pour les autres à Montréal-Nord et d'une hausse de 77% et 88% respectivement à St-Michel. En raison des délais de saisis, on ne peut documenter pour l'instant, l'impact du groupe Éclipse sur la prévalence des contrôles d'identités jusqu'au moment de l'émeute.

La cinquième section montre qu'une part non-négligeable (18%) des résidents de Montréal-Nord considère que l'é-

meute du 10 août 2008 était « plutôt » ou « assez » justifiée. Cette proportion est plus grande parmi les membres des minorités visibles (26%) que pour les autres (15%). Ce capital de sympathie s'étend à l'extérieur des limites du quartier puisque la proportion de « supporters » dans le quartier St-Michel est de 31%.

On trouvera en conclusion certaines suggestions pour rétablir la situation et certaines pistes de recherche importantes pour l'année qui vient.

## Les données

Deux sources principales de données ont été utilisées : 1) le registre des fiches d'interpellations (F. 520-50) compilées par les patrouilleurs entre 2001 et 2007 et 2) deux sondages téléphoniques auprès de la population de Montréal-Nord et de St-Michel (1200 répondants au total) deux semaines après l'émeute (à Montréal-Nord) et deux mois après l'émeute (à St-Michel).

Les fiches d'interpellations nous renseignent sur les contrôles d'identités dans lesquels l'information recueillie est jugée suffisamment pertinente pour être consignée. On doit donc garder en tête que les interpellations connues ne représentent qu'une fraction des contrôles effectivement réalisés par les patrouilleurs<sup>1</sup>. On retrouve sur ces fiches le lieu de l'interpellation, les noms et prénoms des individus, leur adresse de résidence, leur origine ethnique<sup>2</sup> ainsi que les motifs de l'interpellation.

Nous retenons aux fins d'analyse les 163 630 personnes interpellées entre 2001 et 2007 sur le territoire du SPVM et dont nous connaissons l'origine ethnique. Cette banque de personnes interpellées a été ensuite couplée à deux autres sources de données : le registre des individus membres ou sympathisants des gangs de rue (une liste de plus de 10 000 noms dont la sphère d'activité contient la mention « gang de rue » dans le web renseignement) et le registre des personnes reliées aux événements criminels ou non criminels survenus durant les mêmes années (le MIP).

La première opération nous permet de connaître la part des contrôles d'identités qui ciblent des individus reliés de près ou de loin aux gangs de rue. La seconde nous permet de connaître la part des individus contrôlés qui ont déjà été impliqués dans des activités délinquantes (la part des individus déjà arrêtés). Cette même banque permet également de connaître les justifications et les conséquences des contrôles d'identités. On se demandera par exemple, quelle est la proportion des personnes dont l'interpellation est motivée par une infraction municipale (et qui reçoivent donc un constat d'infraction) ou la proportion d'entre eux qui sont arrêtés suite au contrôle de leur identité (ceux qui dérogent à leurs conditions de probation ou qui sont sous mandat d'arrestation, par exemple).

Les deux sondages d'opinions s'intéressent plus spécifiquement à l'émeute. Nous avons demandé aux résidents s'ils considéraient que cette émeute était justifiée ou non, si elle avait modifié leur sentiment de sécurité, s'ils étaient satisfaits du travail des policiers pendant et depuis l'émeute et s'ils avaient été la cible de contrôles policiers jugés arbitraires. Dans cette étude, nous nous intéressons plus précisément au capital de sympathie dont bénéficient les émeutiers et les liens possibles entre les expériences répétées d'interpellations, le ressentiment à l'égard de la police et le support aux émeutes.

## Les contrôles d'identités à Montréal entre 2001 et 2007

La figure 1 présente le nombre mensuel de personnes interpellées sur le territoire de Montréal par groupes ethniques (blancs, noirs, hispaniques, autres) de janvier 2001 à décembre 2007. Cinq constats peuvent être dégagés :

1) Le nombre de personnes interpellées sur le territoire du SPVM a augmenté de manière appréciable au cours des huit dernières années (+60%). Le volume annuel de personnes est passé de 18 463 en 2001 à 29 729 en 2007<sup>3</sup>;

2) Cette hausse est attribuable principalement aux interpellations de personnes d'origine haïtienne, jamaïcaine ou africaine (les noirs) alors que les interpellations de personnes « blanches », hispaniques ou appartenant aux autres groupes ethniques sont demeurées stables durant la même période;

3) Le point d'infléchissement de la courbe d'interpellations des noirs survient en 2006-2007 et ne semble pas coïncider avec le « virage gang de rue » du SPVM (en 2003-2004<sup>4</sup>) mais plutôt avec l'arrivée du groupe Avance en 2005 au centre-ville et en 2006 dans les quartiers où se concentrent les problèmes de gangs de rue (Montréal-Nord et St-Michel);

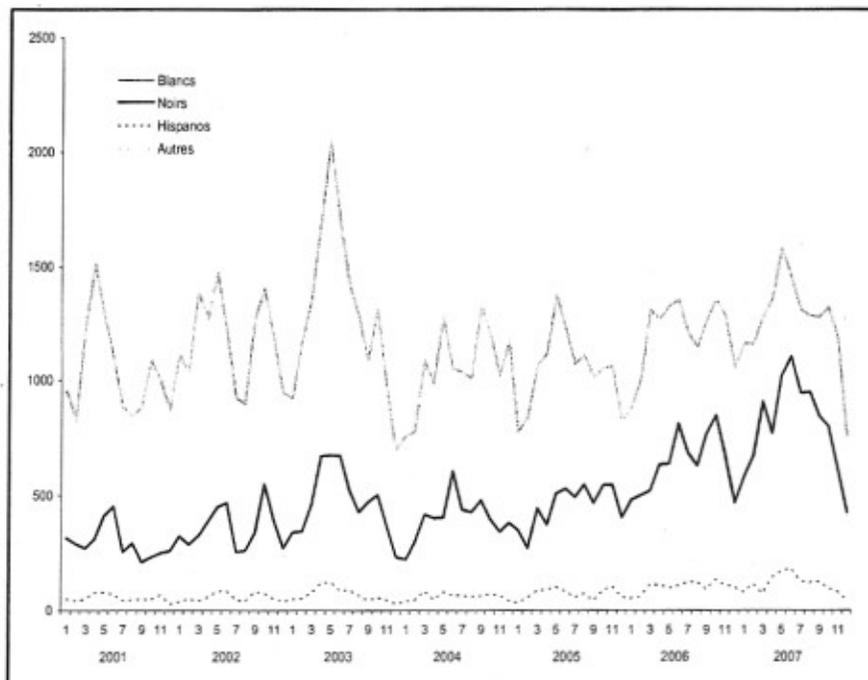
4) En 2001-2002, le SPVM interpellait environ 3.4 fois plus de blancs que de noirs (328 noirs interpellés par mois

en moyenne contre 1110 blancs). En 2006-2007, cet écart baisse de moitié et l'on interpelle maintenant 1.7 blancs pour chaque noir interpellé (721 noirs contre 1233 blancs par mois). Or, le rapport démographique entre les deux groupes est demeuré stable (14 blancs pour 1 noir).

Déjà en 2001-2002, la proportion de noirs interpellés (20%) était 3 fois plus élevée que leur poids démographique (7%). En 2006-2007, les noirs sont « sur interpellés » par un facteur de 4 (30% des interpellations, 7% de la population);

5) Cet effet d'égalisation (presque autant de noirs que de blancs interpellés) est difficile à interpréter, autant que la mécanique par laquelle on obtient cette égalisation. Dans une optique de dissuasion ou de ciblage plus étroit d'un bassin de délinquants particulièrement actifs, il serait possible de croire que le nombre de personnes différentes interpellées soit stable mais que ce soit le volume de personnes délinquantes interpellées de manière répétitive qui augmente. Or, ce n'est pas ce qui se produit: la hausse n'est pas causée par la réinterpellation successive de délinquants connus. Le bassin de personnes distinctes noires interpellées triple de 2001 à 2007, passant de 3565 à 9630.

Figure 1: Nombre mensuel de personnes interpellées à Montréal par origine ethnique (2001-2007)

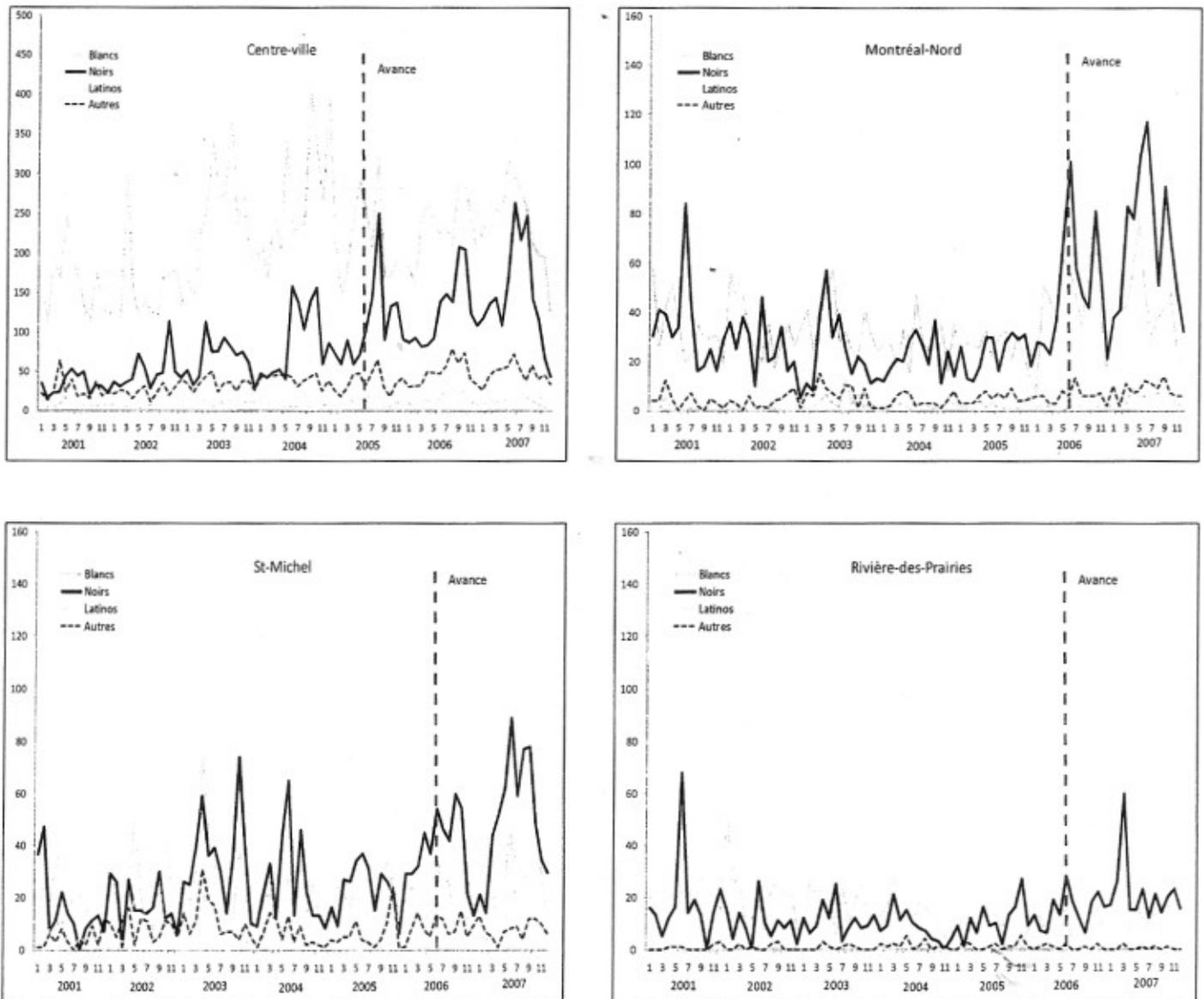


## Section 2: Effets de seuils et contrôles d'identités dans les quartiers «sensibles»

La figure 2 présente l'évolution des contrôles d'identités dans le quartier de l'émeute (Montréal-Nord) et dans les quartiers adjacents où les groupes ethniques (les noirs notamment) sont présents en nombre suffisant (St-Michel, 19%; Rivière-des-Prairies, 18%). Nous incluons également

le centre-ville comme point de destination, à l'extérieur de ces quartiers où les jeunes des communautés noires sont susceptibles de se faire interpellés.

**Figure 2: Nombre mensuel de personnes interpellées au centre-ville, à Montréal-Nord, St-Michel et Rivière-des-Prairies par origine ethnique (2001-2007)**



## Les constats qui se dégagent

La hausse des interpellations de noirs dans le centre-ville coïncide avec la mise en place du groupe Avance (à l'été 2005). Ce groupe d'intervention deviendra mobile en 2006 et c'est précisément à cette période que les contrôles d'identités augmentent drastiquement à Montréal-Nord et St-Michel. On n'observe aucune hausse notable des interpellations dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies (rappelons qu'à la suite d'un incident entre les policiers d'Avance et un groupe de jeunes du projet RDP, les policiers du PDQ 45 avaient convenu qu'ils allaient encadrer les interventions du groupe et solliciter le support d'Avance en cas de besoin).

2) Quel quartier a subi la plus forte hausse des contrôles d'identités depuis 2005? Il semble que ce soit le quartier de l'émeute. À Montréal-Nord, la fréquence mensuelle moyenne d'interpellations a augmenté de 126% pour les noirs (26 par mois entre 2001 et 2005 contre 59 en 2006-2007) alors que la hausse des interpellations de blancs est trois fois plus faible (40%)<sup>5</sup>. À St-Michel, le volume mensuel d'interpellations pour les noirs est passé de 23 à 44, une augmentation importante de 91% (comparativement à 15% pour les blancs). Finalement, à Rivière-des-Prairies, la fréquence moyenne d'interpellations est la plus faible des trois quartiers avant (12 par mois) et après Avance (18 par mois). La hausse est également la plus modeste pour les noirs (50%) alors que les interpellations de blancs diminuent de 32%. La hausse à Montréal-Nord peut avoir aggravé les tensions dans ce quartier plus que dans les autres. À interpellation qui tourne mal constante, les risques de protestations sont plus élevés à Montréal-Nord qu'ailleurs.

3) Il faut cependant tenir compte du poids démographique de chaque groupe ethnique pour mesurer le taux d'interpellations. À Montréal-Nord par exemple, 1424 noirs ont été interpellés en 2006-2007 alors qu'ils sont 14 095 dans ce quartier. Ceci représente un taux d'interpellations de 1 sur 10 (ou 10%). Durant la même période, 1049 blancs ont été interpellés à Montréal-Nord alors que leur poids numérique est de 56 225 pour un taux d'interpellations de 1 sur 50 (ou 2%). Le « coefficient d'inégalité » est donc de 5 pour 1 à l'encontre des noirs.

4) Ces taux d'interpellations incorporent deux biais. Le premier surestime les taux d'interpellations en supposant que le volume de personnes interpellées représente le nombre réel d'individus assujettis à des contrôles d'identi-

tés dans un quartier donné. Or, plusieurs personnes sont interpellées à répétition de sorte que le nombre de personnes distinctes est beaucoup plus faible (les 1424 noirs interpellés à Montréal-Nord en 2006 et 2007 impliquent en fait 887 personnes distinctes). Le second biais sous-estime les taux d'interpellations en supposant que l'ensemble des membres d'un groupe ethnique est à risque d'être interpellés. On observe plutôt que 85% des interpellations de noirs impliquent des hommes de 10 à 34 ans.

La population de référence ne représente donc pas les 14 095 résidents noirs de Montréal-Nord mais bien les 1 547 hommes noirs de moins de 34 ans (selon le recensement de 2006). En supposant que les individus interpellés résident effectivement dans le quartier<sup>6</sup>, le taux d'interpellations des jeunes hommes noirs (en 2006-2007) n'est pas de 10% mais plutôt de 38% (588 hommes noirs de moins de 34 ans interpellés / 1 547 hommes noirs de moins de 34 ans dans la population \* 100). Ce ratio d'interpellations est 7 fois plus élevé que les blancs (481 hommes blancs de moins de 34 ans interpellés / 8 621 hommes blancs de moins de 34 ans dans la population \* 100 = 5.6%). Autrement dit, dans une salle contenant 100 jeunes noirs et 100 blancs de Montréal-Nord, 38 noirs auraient été interpellés (au moins une fois) contre seulement 6 blancs.

À St-Michel, la proportion de jeunes noirs interpellés est aussi alarmante. En 2006-2007 41% des noirs (522 / 1262 \* 100) ont été contrôlés contre seulement 5% des blancs (246 blancs / 4639 \* 100). Les directives d'Avance à RDP semblent avoir eu des effets importants puisque le taux d'interpellations n'est que de 18% (222 / 1213 \* 100) pour les noirs et 2% (144 / 6779 \* 100) pour les blancs. Si l'on utilise l'ensemble de Montréal, limitant ainsi les problèmes associés à la mobilité de la population, on observe que 48% des noirs de moins de 27 ans ont été interpellés au cours des années 2006 et 2007 (6286 / 14 900 \* 100), contre seulement 5.3% des blancs (11 921 / 229 588 \* 100).

5) Dans une hypothèse où le bassin de « mécontents potentiels » est important pour prédire ou anticiper une émeute (on ne débute pas une émeute à 10 personnes), le nombre de mécontents ou la proportion d'individus sujets à ces contrôles dans un groupe ethnique est plus pertinent que les inégalités apparentes entre les blancs et les noirs.

Avec l'augmentation du bassin de mécontents potentiels, augmente du même coup la probabilité que les jeunes de la communauté noire (qui se sentent injustement profilés) s'opposent ou résistent à leurs interpellations. De cette opposition découlent les chances qu'une interpellation « tourne mal » et qu'une « bavure apparente » se produi-

se. Les chances que ce bassin se soulève seront évidemment plus élevées. La question qu'on doit se poser est la suivante : est-ce que la situation criminelle dans les communautés noires requiert une politique de contrôle d'identités de masse?

## Les griefs

Les contrôles d'identités les plus susceptibles de susciter le mécontentement populaire et les accusations de profilage ethnique sont ceux où les personnes interpellées n'ont pas de passé criminel, ne sont pas reliées de près ou de loin

au gang et qui n'aboutissent ni à une arrestation ni à un constat d'infraction. Une interpellation qui ne satisfait à aucun de ces trois critères est difficile à justifier.

**Tableau 1: Caractéristiques des personnes interpellées par origine ethnique à Montréal 2001-2007**

	N	Arrêtés depuis 2 ans	Arrêtés depuis 2001	GDR sur la fiche	GDR selon renseignement	Motifs apparents immédiats		Un des trois critères	% de contrôles sans justification apparente
						N prévenu	N contrevenant		
<b>Total</b>									
2001-2002	39 981	15 048	15 048	546	4 497	657	38	17 317	56.7
2002-2003	46 682	16 137	17 488	1 119	5 761	827	43	20 308	56.5
2006-2007	56 340	18 036	24 433	5 090	8 883	1 010	1 298	28 463	49.5
<b>Blancs</b>									
2001-2002	26 646	9 693	9 693	72	1 346	443	23	10 320	61.3
2002-2003	29 833	9 897	10 738	142	1 560	524	27	11 496	61.5
2006-2007	29 604	8 827	11 889	804	1 700	485	665	12 973	56.2
<b>Noirs</b>									
2001-2002	7 885	3 406	3 406	255	2 389	140	9	4 529	42.6
2002-2003	10 013	4 009	4 314	641	3 327	194	8	5 759	42.5
2006-2007	17 292	6 509	9 002	3 378	5 597	360	394	11 015	36.3
<b>Latinos</b>									
2001-2002	1 335	551	551	60	198	20	1	671	49.7
2002-2003	1 522	533	582	65	236	25	3	715	53.0
2006-2007	2 616	794	1 007	434	584	53	95	1 401	46.4
<b>Autres</b>									
2001-2002	4 115	1 398	1 398	159	564	54	5	1 797	56.3
2002-2003	5 314	1 698	1 854	271	738	84	5	2 338	56.0
2006-2007	6 828	1 906	2 535	474	1 002	112	144	3 074	55.0

1) Plus de la moitié (57%) des personnes interpellées en 2006-2007 n'avaient pas d'antécédents d'arrestations récentes (depuis 2001) et peuvent donc difficilement être qualifiées de « personnes d'intérêt » pour la police. Cette proportion est légèrement plus élevée pour les blancs (60%) et les hispaniques (62%) que pour les noirs (48%). En d'autres termes, les policiers ciblent mieux les délinquants potentiels issus de la communauté noire que les autres. Cependant, même avec l'amélioration attendue du renseignement et de la connaissance des patrouilleurs, un noir sur deux n'a aucun antécédent d'arrestation sur le territoire de Montréal.

2) Si l'on se fie au point de vue des patrouilleurs, seulement 20% des noirs interpellés en 2006-2007 sont reliés au milieu des gangs de rue (3378 / 17 292). Si l'on utilise le registre du SARC des 10 000 individus reliés de près ou de loin à ces gangs, la proportion est de 32%. En d'autres termes, deux personnes noires interpellées sur trois ne sont pas reliées ni de près ni de loin au milieu criminel que l'on se propose de cibler.

La situation ne semble pas s'être améliorée depuis 2001-2002 où 30% des noirs interpellés n'étaient pas (ou n'allaient pas être subséquemment) intégrés dans ce registre.

3) Les contrôles d'identités génèrent très peu d'arrestations ou de constats d'infractions. Des 56 340 personnes interpellées en 2006-2007, seulement 1 010 ont été arrêtées et 1 298 ont reçu un constat d'infraction (un taux d'efficacité de 4%). Cette proportion varie très peu selon l'origine ethnique des personnes interpellées (3.8% pour les blancs, 4.4% pour les noirs en 2006-2007).

4) Si l'on combine ces trois facteurs, on observe que 36.3% des interpellations de personnes noires n'ont aucune justification apparente (les sujets n'ont pas été arrêtés récemment, ne sont pas reliés aux gangs de rue et leur interpellation n'a donné lieu à aucune suite). Mais l'inverse est-il vrai? Peut-on affirmer que 64% des interpellations de noirs en 2006-2007 étaient justifiées?

Tableau 2: Motifs d'interpellations invoqués par les policiers selon l'origine ethnique des personnes (n = 200)

	Motifs "forts"			Motifs "faibles"
	Appels / Délits	CSR	Règlements municipaux	Enquête de routine / Sujet d'intérêt
Blancs n=100	40%	6%	18%	36%
Noirs n=100	30%	5%	3%	63%

5) Une analyse de 200 personnes interpellées prises au hasard (100 blancs, 100 noirs) suggère que les justifications invoquées lors des interpellations de noirs sont beaucoup plus subjectives que lors d'interpellations de blancs; 64% des interpellations de blancs surviennent en réponse à un appel, à la suite d'un dé-

lit, d'une infraction au code de la sécurité routière ou d'un règlement municipal. Ces motifs «raisonnables» de contrôler un individu n'apparaissent que dans 37% des interpellations de noirs. Les motifs plus «vagues» (les enquêtes de routine et les sujets d'intérêt justifient le 2/3 des interpellations de noirs.

## L'impact présumé d'Avance sur les contrôles d'identités

Pourquoi les interpellations de noirs augmentent-elles drastiquement en 2006-2007 dans certains quartiers sensibles et pourquoi n'ont-elles pas commencé à augmenter graduellement dès 2003-2004 (année où la lutte aux gangs de rue est devenue la priorité du SPVM)? Notre principale hypothèse est que le déploiement d'escouades mobiles, libérées de la réponse aux appels et dédiées à la lutte aux gangs de rue à Montréal est en grande partie responsable de la hausse que nous observons.

Les points de concordance entre l'arrivée d'Avance et la hausse des interpellations sont nombreux. D'abord, Avance a débuté en 2005 au centre-ville de Montréal et c'est à ce moment que les interpellations dans les PDQ 20, 21 et 38 augmentent. Lorsque le rayon d'action de l'escouade est élargi aux quartiers sensibles durant l'été 2006, les interpellations de noirs augmentent drastiquement dans les PDQ 30 et 39. Durant la même période, l'escouade est invitée à intervenir modérément dans le PDQ 45 et aucune hausse anormale des contrôles d'identités n'est observée.

Nous avons soumis cette hypothèse à une analyse plus approfondie de série chronologique. Cette analyse permet de mesurer la contribution des mois d'activité d'Avance lorsqu'est tenue constante une série de variables susceptibles d'influencer le volume mensuel des interpellations, notamment les variations de la criminalité (on peut s'attendre à ce que le volume d'interpellations varie positivement avec le volume de crimes) et les effets de saisons (indépendamment d'Avance, on devrait s'attendre à ce que le volume d'interpellations augmente durant les mois d'été). Les constats suivants se dégagent de ces analyses.

1) À l'échelle du territoire de Montréal, l'arrivée d'Avance n'a pas occasionné de hausse des contrôles d'identités avant 2007. À partir de cette année, la hausse des contrôles d'identités de noirs durant les mois d'Avance (+30%) est suffisamment grande pour influencer à la hausse l'ensemble des contrôles d'identités (+20%) et ce, même si Avance n'est déployée que dans une fraction des PDQ.

2) À Montréal-Nord, les périodes d'activités d'Avance (à partir de 2006) coïncident avec une hausse de 76% du nombre total de personnes interpellées. Cette augmentation touche beaucoup plus fortement les membres de la communauté noire (+124%) que les blancs (+39%).

3) À St-Michel, la situation est légèrement différente. Si l'arrivée d'Avance occasionne une hausse similaire des personnes interpellées (+77%), cette hausse touche autant les noirs (+77%) que les blancs (+88%). Par contre, en raison de leur poids numérique beaucoup plus faible, ce changement de niveau a de plus fortes chances d'être décelé par les noirs que par les blancs.

4) À Rivière-des-Prairies, le déploiement d'Avance n'a eu aucun impact sur le volume de personnes interpellées.

5) Notons finalement qu'à l'exception de St-Michel, le volume de crimes et le nombre de personnes interpellées ne varient pas conjointement. Les hausses ou les baisses dans le nombre de crimes, n'amènent pas de hausses ou de baisses parallèles des contrôles d'identités. À St-Michel, la hausse des crimes reliés aux gangs de rue amène généralement une augmentation des contrôles d'identités des membres de la communauté noire.

## Les expériences d'interpellations et le support à l'émeute

Cette dernière section s'intéresse au bassin de sympathisants ou de supporteurs de l'émeute du mois d'août 2008. Cette analyse est utile dans la mesure où elle permet d'anticiper le support des communautés à un second soulèvement dans l'éventualité où une interpellation tournerait mal. Cette analyse s'intéresse également aux raisons qui motivent cette sympathie et en particulier aux liens possibles entre les contrôles d'identités jugés abusifs et le support aux émeutes. L'analyse de ces sondages permet de dégager les constats suivants :

- 1) À Montréal-Nord, 27% des jeunes (de 15-25 ans) considèrent que l'émeute était très ou plutôt justifiée. À St-Michel, le niveau de support atteint 47%. Un jeune sur deux à St-Michel supporte fortement ou modérément le soulèvement de Montréal-Nord.
- 2) Les résidents plus âgés sont généralement plus réticents. Le taux de support baisse à 16% chez les répondants de plus de 25 ans à Montréal-Nord. À St-Michel, la proportion de supporteurs est deux fois plus forte (36%). Il est probablement plus facile de supporter un événement qui ne s'est pas produit dans son quartier et pour lequel les résidents n'ont pas subi de répercussion majeure.
- 3) Indépendamment de l'âge, de l'origine ethnique ou du lieu de résidence des répondants, le fait d'avoir été la cible d'un (ou plusieurs) contrôle d'identité - et plus précisément le fait d'être insatisfait de l'attitude des policiers lors de ce contrôle - influence directement le niveau de sympathie à l'égard des émeutiers. Cette insatisfaction est le prédicteur le plus fort.
- 4) Les autres causes du support sont : l'origine ethnique des répondants (les noirs de Montréal-Nord supportent davantage l'émeute que les blancs, les hispaniques de St-Michel s'identifient probablement plus à la victime et supportent davantage l'émeute que les noirs ou les blancs); le fait de résider dans l'enclave où s'est produite l'émeute (les résidents du « Bronx » supportent davantage l'émeute que les autres) et le fait d'avoir subi des dommages directs suite aux émeutes (les propriétaires de commerces ou de véhicules endommagés condamnent plus fortement l'émeute).

## Constats finaux et recommandations

La probabilité qu'une deuxième émeute se produise à Montréal n'est pas nulle. L'endroit où elle est susceptible de se produire n'est toutefois pas évident. Cette étude suggère que le bassin de « mécontents potentiels » à Montréal-Nord et St-Michel a augmenté significativement depuis 2006 alors que le volume de crimes est resté stable (ou a décliné). Il en résulte que la proportion des jeunes noirs soumis à des contrôles d'identités atteint des seuils alarmants dans ces quartiers et il devient nécessaire de se demander si la contribution des communautés noires au volume de crimes (10 à 20%) justifie la mise en place d'une politique implicite de contrôles de masses. Cette question est d'autant plus importante qu'une vaste part de ces contrôles ne débouchent pas sur la découverte d'une infraction, n'arrivent pas à cibler les membres ou les sympathisants des gangs de rue et deviennent par conséquent, difficilement justifiables (sans parler du fait qu'un nombre important d'interpellations ne sont pas colligées). On doit comprendre qu'avec l'élargissement de ce bassin de mécontents, augmentent également les chances que les interpellations fassent l'objet de résistance de la part des jeunes et tournent mal. Nous avons de bonnes raisons de croire que l'escouade Avance est en partie responsable de ces changements et que la situation ne s'est pas améliorée en 2008, avec le groupe Éclipse. Sur la base de ces constats, nous suggérons les orientations suivantes:

- 1) Si le SPVM est sérieux dans sa démarche pour contrer le profilage ethnique, il est indispensable qu'il se dote non seulement d'une politique explicite sur le sujet mais **d'indicateurs permettant de suivre l'évolution des pratiques policières à l'endroit des communautés culturelles et de mesurer les impacts des directives à venir**. D'un point de vue stratégique, les données sur les pratiques d'interpellations sont beaucoup plus utiles pour anticiper les frictions entre la police et les communautés que les rares plaintes de profilage ethnique.
- 2) La proportion de jeunes noirs interpellés dans les quartiers sensibles (plus ou moins 40%) est beaucoup trop élevée. Le SPVM devrait se donner comme objectif de revenir à un niveau acceptable de 10 à 15% et se doter d'outils permettant de mieux cibler les individus et éviter les « expéditions de pêche ».
- 3) Le fait qu'autant de noirs et de blancs fassent l'objet de contrôles d'identités dans certains quartiers ne fait pas de sens. Les noirs représentent moins de 20% de la population de Montréal-Nord et de St-Michel et 20% des auteurs connus de crimes violents dans ces mêmes quartiers. Les pratiques d'interpellations devraient refléter cette réalité. Le SPVM limiterait ainsi l'ouverture aux accusations de profilage.
- 4) Le délai de saisie des fiches d'interpellations (de 8 à 10 mois) ne permet pas d'analyser la situation dans les mois qui ont précédé l'émeute. La saisie des fiches d'interpellations réalisées par Éclipse et les autres patrouilleurs du PDQ39 devrait être une priorité pour compléter cette étude.
- 5) L'expérience de Rivière-des-Prairies pourrait servir d'exemple du leadership que devraient exercer les PDQ à l'égard des groupes de support comme Éclipse et Avance. Pour pallier aux accrochages entre les patrouilleurs et certains groupes communautaires, la direction du PDQ 45 a décidé de préciser les lieux où l'escouade pouvait assurer une plus grande visibilité (sans interpellier les sujets sans motif), les délinquants qui pouvaient être interpellés à tout moment ainsi que les endroits à éviter pour ne pas interférer avec le travail des groupes communautaires (certaines écoles, certains parcs, etc.). Ce leadership, basé sur l'idée que les policiers d'un PDQ connaissent mieux les problématiques et les spécificités du quartier a permis d'éviter la flambée des contrôles d'identités observée à Montréal-Nord et St-Michel et de préserver les relations (souvent fragiles) entre la police et les communautés culturelles.
- 6) Nous suggérons la création d'un comité dont le mandat serait de développer une stratégie de révision des pratiques d'interpellations des policiers. Un premier comité restreint devrait évaluer les objectifs précis que le SPVM doit se fixer. Un comité élargi devra en évaluer les modalités d'implantation. Un comité d'évaluation pourra ensuite s'assurer que les directives ont eu les résultats escomptés.

#### NOTES

1. Nous ne possédons malheureusement pas de données précises sur le «chiffre noir» des interpellations. Les estimations obtenues dans cinq «cobras» réalisés avec le groupe Éclipse suggèrent cependant qu'une fiche d'interpellation est consignée chaque dix à vingt contrôles d'identités. En d'autres termes, 5% à 10% des contrôles sont connus. On peut supposer (ou espérer) que les interpellations consignées sont celles qui impliquent effectivement des événements ou des individus «d'intérêt policier».
2. Sur le formulaire de la «Déclaration uniforme de la criminalité», les policiers ont le choix entre cocher: blanc, noir, autochtone, sud asiatique, oriental, latino-américain ou autres.
3. 18 463 personnes ont été interpellées en 2001, 21 518 en 2002, 25 164 en 2003, 20 646 en 2004, 21 499 en 2005, 26 611 en 2006 et 29 729 en 2007.
4. Création de l'escouade Sans Frontières en 2003 dédiée aux GDR et création du Comité Directeur GDR en 2004.
5. On aurait pu s'attendre à ce que cette hausse pour les blancs soit une conséquence indirecte du resserrement des contrôles à l'endroit des noirs (un plus grand nombre de blancs seraient contrôlés parce qu'ils fréquentent des noirs). Or, cette mixité est plutôt rare et le volume d'interpellations incluant exclusivement des blancs augmente d'environ 40%.
6. Des analyses complémentaires seront effectuées pour estimer la part des personnes interpellées qui résident à l'extérieur des quartiers où elles sont contrôlées.
7. Lorsque la constante des équations de régression est négative, nous calculons le pourcentage d'augmentation des mois d'Avance sur la moyenne du nombre mensuel de personnes interpellées entre 2001 et 2005 inclusivement.